RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02075
Numéro SIREN : 803 969 534
Nom ou dénomination : FIDENS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt 11824

FIDENS CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 70, rue de la Tramontane
13090 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE 803 969 534

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Le 5 septembre deux mille vingt-deux à 18 heures

La Société FIDENS DEVELOPPEMENT
Dont le siège est 70, rue de la Tramontane - 13090 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE 908 199 474
Représentée par son Président en exercice Monsieur Julien JOUVE

Détentrice de l'intégralité des actions de la Société **FIDENS CONSEIL**, suite à l'apport de titres intervenu en date du 11 mars 2022,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation du caractère unipersonnel de la Société ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique constate que suite à l'apport de titres intervenu le 25 mars 2022, la Société est devenue unipersonnelle et qu'il y a lieu d'effectuer des formalités en conséquence auprès du greffe du tribunal de commerce.
La Société pourra être désormais désignée comme Société par Actions Simplifiée à Associé Unique ou SASU.

QQ

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée à compter de ce jour :

Monsieur Boris CZORNY
Né le 17 janvier 1983 à PARIS (75)
De nationalité française
Demeurant La Pradelle - 13114 PUYLOUBIER

Monsieur Boris CZORNY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires. Il a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptibles de lui en interdire l'exercice.

L'Associé Unique décide de reporter à une prochaine décision la fixation de la rémunération du mandat du Directeur Général de **Monsieur Boris CZORNY** mais que celui-ci aura droit au remboursement de ses frais de missions et déplacement exposés dans le cadre de son mandat sur présentation de justificatifs.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé le Président et l'Associé Unique.

FIDENS DEVELOPPEMENT
Représentée par M Julien JOUVE
Associé Unique

M Julien JOUVE
Président

M Boris CZORNY
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général